

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Dominique STOHR, Anne ZYTO, Claire CARRARO, Christophe HECKMANN, Fabien ACKER adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Michel FILLIGER, Suzy GENTHON, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Michel MATHES, Anne MATTER, Rudy RENCKERT, Alfred RINCKEL, Cathy WAGNER.

Membres excusés : Mme Valérie MEJSNEROWSKI donne procuration à M. Christian KLIPFEL

Mme Lucienne HAAS donne procuration à M. Rudy RENCKERT

Mme Isabelle MULLER donne procuration à Mme Béatrice HOELTZEL

Mme Sabine STRAUB

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 novembre 2020
- Réunions, rencontres et manifestations

2. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Décision modificative n°2 du Budget communal
- Fixation des tarifs de l'école musique suite au 2^{ème} confinement
- Fixation du montant des loyers des bureaux de l'hôtel d'entreprise
- Exonération des charges 2019 pour les locataires de l'hôtel d'entreprise suite à la crise sanitaire

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

- Organisation de Noël 2020 suite au déconfinement
- Report du recensement 2021

4. URBANISME

- Acquisition de la parcelle 203 section 16 à Hohwiller
- Projet de lotissement « les Roses » à Hohwiller
- Projet de pôle santé de l'ancienne propriété Funrock
- Projet d'aménagement lotissement Meissacker 2

- Point de situation de l'Eco-quartier
- Numérotation rue des vignes
- Travaux d'assainissement impasse des 7 fontaines

5. PROJETS ET TRAVAUX

- Validation du plan de financement pour le projet d'installation d'un espace sportif et d'un terrain en surface de jeu synthétique
- Validation du plan de financement pour le projet d'éclairage public
- Point sur les projets de voirie du Département du Bas-Rhin
- Fixation de la limitation de vitesse entre Soultz-sous-Forêts et Hohwiller
- Zone espace sans tabac

6. RESSOURCES HUMAINES

- Intégration de certaines catégories d'agent dans le Rifseep
- Chèque cadeaux en lieu et place du repas personnel-élu

7. DIVERS

- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09/11/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte rendu.

- Suppression d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de supprimer le point « intégration de certaines catégories d'agent dans le Rifseep » de l'ordre jour, car le dossier n'a pas encore pu être examiné en commission administrative paritaire. De ce fait, il ne peut pas être présenté en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE la suppression à l'ordre du jour du point « intégration de certaines catégories d'agent dans le Rifseep »

- Réunions, rencontres et manifestations

12-11-2020

- Installation du Conseil d'Administration au SDIS67

13-11-2020

- Réunion au 28 rue des Barons de Fleckenstein avec M. Wolff, M. Wagner, un représentant du département et le maire.

18-11-2020

- Réunion avec la société SOVIA pour le 2ème lotissement rue Meissacker.
- Rencontre avec Mme Lantz-Pautler pour l'écoquartier

20-11-2020

- Réunion avec M. Bréhat pour le lotissement de Hohwiller et prise en compte des remarques du conseil municipal
- Rencontre avec un investisseur potentiel pour l'écoquartier

24-11-2020

- Réunion avec Renaud Schmitz pour le faire le point sur l'école de musique (fonctionnement, confinement...)

25-11-2020

- Visite de l'école maternelle avec l'architecte en charge du projet pour faire le point sur certains éléments encore à finaliser.
- Rencontre avec Mme Maechler pour un achat de terrain dans l'écoquartier
- Visioconférence à la Saline de l'Association des Maires de France à la Saline

27-11-2020

- Réunion avec M. Scherding, directeur du supermarché Match de Soultz-sous-Forêts pour faire un point de situation
- Rencontre avec la responsable de l'O de Rose (problématique d'enseigne)
- Marché hebdo dans ses habits de Noël

01-12-2020

- Conseil d'Administration du Collège de l'Outre-Forêt
- Installation du Conseil d'Administration de l'Association- des Maires du Bas-Rhin
- Intervention de Jean-Paul Study sur le parcours des camions lors du chantier de lotissement rue Meissacker ;
- Conseil Communautaire

02-12-2020

- Marché trimestriel, commerçants contents car seule commune qui les a accueillis
- Réunion avec M. Schneider pour le détail des travaux prévus par le département sur notre commune pour l'année 2021
- Réunion avec M. et Mme Martin pour le raccordement d'assainissement dans l'impasse des 7 fontaines.

04-12-2020

- Réunion avec M. Bohy, inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Wissembourg pour faire le point sur les effectifs des écoles de la commune et les fermetures de classe possibles
- Rencontre avec les 3 notaires de l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts pour la présentation de leur nouveau projet d'installation.

07-12-2020

- Passage du St Nicolas dans écoles de la commune

08-12-2020

- Réunion avec Renaud Schmitz l'organisation du concert de nouvel an et la réouverture de l'école de musique

09-12-2020

- Réunion du SIVU de la piscine de Drachenbronn

11-12-2020

- Assemblée Générale du SDEA au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg
- Rencontre avec la nouvelle photographe installée dans la zone d'activité depuis le 1^{er} mars 2020
- Remise de médailles au CIS

5-12 DOB au parc des Vosges du nord, Lucienne nommée à la CAP CDG67

14-12, compagnie balustrade dans les écoles, 3 interventions pour 3 groupes en maternelle, 1 groupe à l'élémentaire

POINT 2 AFFAIRES FINANCIÈRES

- Décision modificative n°2 du Budget communal

Au cours du mois de novembre, la commune a bénéficié d'un versement de 93.450€ au titre des rôles supplémentaires sur les taxes directes locales. Pour rappel, il s'agit d'un supplément de recettes non prévu dans nos bases fiscales au moment du vote du budget, et justifié par une augmentation de la matière imposable pouvant faire suite par exemple à un contrôle effectué par les services des impôts ou encore à une correction apportée à la valeur locative d'un bien à la suite d'une erreur dans la déclaration. Une demande de détails sur la provenance de ces rôles supplémentaires a été adressée au SIE de Haguenau, et ce notamment afin de savoir si un rapprochement peut être opéré avec une réévaluation des bases foncières du site industriel de géothermie.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à une décision modificative du budget principal afin d'intégrer cette recette, et ainsi dégager des crédits supplémentaires en section de fonctionnement. L'objectif est d'une part de couvrir les pertes additionnelles sur les activités des services culturelles à la suite du second confinement. D'autre part, des crédits supplémentaires en dépense de fonctionnement permettront notamment de solder en 2020 la contribution au SICTEU (+ 40.000€) mais également d'assurer le règlement sur le budget 2020 des dépenses engagées sur l'exercice, et d'ainsi éviter des reports sur le budget suivant.

VU l'instruction budgétaire M14 ;

VU la délibération du conseil municipal du 6 juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

ADOpte la décision modificative n°2 comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Diminution	Augmentation	Diminution de	Augmentation

	de crédits	de crédits	crédits	de crédits
011 – 60612 – Énergie électricité		5.000€		
011 – 60612 – Chauffage urbain		5.000€		
011 – 6135 – Location mobilière		10.000€		
011 – 617 – Études et recherches		10.000€		
65 – 65548 – Autres contributions obligatoires		40.000€		
70 – 7062 – Redevances et droits des services à caractère culturel			23.000€	
73 – 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés				93.000€
SOLDE		70.000€		70.000€

Monsieur Dominique Stohr précise que les prévisions de vente de bois pour 2021 seront diminuées de 100.000 euros environ.

- **Fixation des tarifs de l'école musicale suite au 2ème confinement**

En raison de la fermeture de l'école de musique municipale et de l'annulation des différents cours depuis le 30 octobre 2020, date à laquelle il a été décidé par le gouvernement de mettre en œuvre un confinement national, il est proposé au conseil municipal de procéder à une tarification du 1^{er} trimestre 2020-2021 à hauteur de 50% des tarifs habituels. En effet, seules 6 semaines de cours (du 14 septembre au 25 octobre) ont pu être assurées lors de ce 1^{er} trimestre.

VU la délibération du conseil municipal du 6 juillet 2020, approuvant les tarifs de l'école de musique pour l'année 2020-2021

CONSIDÉRANT l'annulation de la moitié des cours prévus pour le 1^{er} trimestre 2020-2021 suite aux nouvelles mesures gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les tarifs de l'école de musique pour le 1^{er} trimestre 2020-2021 comme suit :

DISCIPLINES	TARIFS 1 ^{er} trimestre SOULTZ-S/FORETS	TARIFS 1 ^{er} trimestre EXTÉRIEURS
Jardin musical	13,50€	15,25€
Éveil musical	27,00€	30,50€

Formation musicale	27,00€	30,50€
Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	61,50€	69,00€
Formation musicale avec autre instrument ou chant	69,00€	78,00€
Cours collectif de chant de 45 minutes	36,00€	40,50€
Chorale adultes (minimum 10 personnes) ou cours collectifs de chant	14,50€	18,00€
Chorale des jeunes	Gratuit	Gratuit
Pratique d'un 2 ^{ème} instrument	24,00€	27,00€
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille pour cours instrumentaux et formation musicale	- 10,50€	-10,50€
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille pour chorale adultes	-2,00€	-2.00€
Enfants atteints d'un handicap :		
Instruments d'harmonie ou percussions	50,00€	57,50€
Autre instrument ou chant	57,50€	66,50€

PRÉCISE que les tarifs des 2nd et 3^{ème} trimestre demeurent pour le moment inchangés et conformes à la délibération du 6 juillet 2020.

- **Fixation du montant des loyers des bureaux de l'hôtel d'entreprise**

A compter du 1^{er} janvier 2021, les trois bureaux de l'hôtel d'entreprises situé au 2^{ème} étage du pôle des services seront inoccupés. En effet, M. Bernard HOFFMANN (Assistance Concept) a pris congé le 1^{er} août 2020 et Mme Miriam PROKOB (Cabinet de psychologue) a donné son préavis pour un départ au 31 décembre 2020. Ces deux départs semblent liés à une baisse d'activité relative à la crise sanitaire. Le troisième et dernier bureau est quant à lui inoccupé depuis le 1^{er} décembre 2018.

Afin de pouvoir mettre ces bureaux d'entreprises sur le marché, il est proposé au conseil municipal de déterminer les prix de location, en tenant compte des caractéristiques ci-dessous :

- Bureau 1 : 25,9m² au sol, dont 23,4m² de surface habitable. Le loyer au 1^{er} janvier 2020 était de 196,69€, soit un prix au m² de 7,59€.
- Bureau 2 : 23,3m² au sol, dont 18,8m² de surface habitable. Le loyer au 1^{er} janvier 2018 était de 153,85€. En tenant compte de la révision des loyers, celui-ci aurait été de 158,02€ au 1^{er} janvier 2020, soit un prix au m² de 6,78€.

- Bureau 3 : 20,4m² au sol, dont 17,8m² de surface habitable. Le loyer au 1^{er} janvier 2020 était de 148,55€, soit un prix au m² de 7,28€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les loyers des bureaux d'hôtel d'entreprises à compter du 1er janvier 2021 de la façon suivante : avec une harmonisation au mètre carré de 8.50 euros par mètre carré habitable

- Bureau 1 : 198.9€ (23.4m² habitables x 8.50)
- Bureau 2 : 159.8€ (18.8m² habitables x8.50)
- Bureau 3 : 151.3 (17.8m² habitables x 8.50)
- Exonération des charges 2019 pour les locataires de l'hôtel d'entreprise suite à la crise sanitaire

Au regard de la crise sanitaire et de son impact présumé sur l'activité des entrepreneurs jusqu'alors présents dans l'hôtel d'entreprise, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'exonération des charges locatives dues cette année au titre de 2019, et celles qui seront dues en 2021 au titre de 2020.

Pour information, les charges locatives de l'hôtel d'entreprises en 2020 pour l'année 2019 sont de 2.396€. Elles se composent de la consommation de gaz, d'eau et d'électricité ainsi que, pour les parties communes, de la proratisation des charges relatives à l'eau, l'électricité, le gaz, le coût de fonctionnement du système de ventilation en double-flux, l'entretien de la chaudière, la maintenance de l'ascenseur et le nettoyage réalisé par l'agent d'entretien communal.

Le conseil municipal demande l'examen de la possibilité de mensualiser le paiement des charges sous forme d'avance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'exonération des charges locatives dues en 2020 au titre de l'année 2019 par M. Bernard HOFFMANN (Assistance Concept) et pour Mme Miriam PROKOB (Cabinet de psychologue)

APPROUVE l'exonération des charges locatives dues en 2021 au titre de l'année 2020 par M. Bernard HOFFMANN (Assistance Concept) et pour Mme Miriam PROKOB (Cabinet de psychologue)

POINT 3 AFFAIRES GÉNÉRALES

- Organisation de Noël 2020 suite au déconfinement

Le service du relais culturel a travaillé sur des solutions adaptées, pouvant être mises en œuvre rapidement dans l’hypothèse d’un déconfinement. Il s’agissait d’un marathon cinéma avant les fêtes de Noël avec une programmation pour les petits et grands.

Programmation cinéma de Noël				
	Début du film	Fin du Film	Titre	Public
Vendredi 18/12	18h	19h30	Sous les étoiles de Paris	Adulte
Samedi 19/12	10h	10h45	Myrtille et la lettre au Père-Noël	Enfant 3-6 ans
	14h	15h30	Le Roi Lion	Enfants, Famille
	16h	17h30	L'étrange Noël de Mr Jack	Enfants, Famille
	18h	19h30	Mon grand-père et moi	Famille
Dimanche 20/12	14h	15h30	Toys Story	Enfants, Famille
	16h	17h30	Pocahontas	Enfants, Famille
Lundi 21/12	15h	16h30	Trolls 2	Enfants, Famille
	17h30	19h15	Poly	Enfants, Famille
Mardi 22/12	15h	16h45	Poly	Enfants, Famille
	17h30	19h15	Trolls 2	Enfants, Famille

Le concert du nouvel devait également être organisé, à la Saline, en respectant les gestes barrières et la jauge demandée.

Cependant à la suite des annonces du 1^{er} ministre le 10/12/2020, la Saline ne pourra pas rouvrir ses portes au 15 décembre 2020, la situation sera à nouveau examinée le 07 janvier 2021 et le gouvernement agira en fonction.

Les solutions d’animation proposées pour cette fin d’année ne pourront donc pas avoir lieu.

- Report du recensement 2021

L’Insee a notifié à la commune que la campagne de recensement qui devait avoir lieu en janvier-février 2021 sera reportée à l’année 2022 compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Le dispositif validé lors de la précédente séance sera donc reconduit pour l’année 2022. Mme CECCHINI précise que ce sont les grandes collectivités qui ont demandé le report.

POINT 4 URBANISME

- Acquisition de la parcelle 203 section 16 à Hohwiller

Lors de la séance du 09 novembre 2020, le conseil municipal a validé l’acquisition de la parcelle 203 section 16 à Hohwiller, cependant la situation a évolué. Un quiproquo a lieu entre le promoteur, la propriétaire de la parcelle et les futurs acquéreurs, le coût d’achat de la parcelle 203 validé par le promoteur devait se reporter sur celui de l’achat du projet pour la parcelle 202 mais les futurs acquéreurs ne sont pas d’accord. La propriétaire de la section 203 a effectué une promesse de vente auprès du promoteur, il est donc nécessaire d’attendre que la situation soit clarifiée.

- Projet de lotissement « les Roses » à Hohwiller

Lors de la séance du 09 novembre 2020, le conseil municipal a fait part de ses remarques concernant le projet de lotissement à Hohwiller. Pour donner suite à la réunion de travail et pour répondre à l’ensemble des remarques, l’AMO LBHS ingénierie a élaboré une nouvelle proposition. Monsieur le Maire propose aux conseillers de l’examiner.

La chaussée a été élargie pour qu'une moissonneuse batteuse puisse passer, de plus la taille des terrains a été redéfinie pour être entre 4 et 8 ares.

M. Mammosser repose la question quant à la sécurité au niveau de l'eau et propose de fournir le dossier d'étude sur l'eau à l'AMO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de valider la proposition de découpage en lot

DECIDE de vérifier la sécurité du projet lié à l'environnement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

- **Projet de pôle santé de l'ancienne propriété Funfrock**

L'entreprise Perspective en charge de la promotion n'a pas repris contact avec la commune pour exposer son nouveau projet et ce malgré les relances.

Monsieur le Maire souhaite refaire une mise à plat de la situation, avec la SERS, la Cci, et la Communauté de Communes pour étudier les besoins, les dynamiques.

En l'état d'aujourd'hui, il est nécessaire de revoir quels sont les professionnels intéressés par le projet et la surface nécessaire.

M. Mammosser précise que selon lui, il n'est pas judicieux de mettre fin au partenariat de suite pour ne pas échapper à l'opportunité présentée. Il faudrait se donner 3 à 4 mois de travail supplémentaire pour vérifier la faisabilité.

Monsieur le Maire repose la question par rapport au projet d'achat de la propriété de Monsieur Huilier situé 1 rue du Frohnacker, et au propose au conseil municipal de ne pas acheter la propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de la propriété Funfrock

CONSIDÉRANT la non nécessiter d'acquérir le bâtiment

DÉCIDE de ne pas procéder à l'achat du bâtiment situé au 1 rue du Frohnacker

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

- **Projet d'aménagement lotissement Meissacker 2**

L'entreprise SOVIA a manifesté son intérêt pour les terrains situés rue Meissacker afin de réaliser un projet d'aménagement de lotissement. Cette approche a déjà été présentée lors d'une précédente séance du conseil municipal. L'entreprise a obtenu les promesses de vente nécessaire pour élaborer le projet de lotissement en respectant le PLU (à la suite de la modification simplifiée du PLU).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner son avis sur le projet.

La société Sovia va procéder au rachat à l'association foncière du chemin pour maintenir l'accès aux parcelles arrière.

Monsieur Mammosser précise qu'il est nécessaire de prendre en compte la transition paysagère prévue par le PLU.

- **Point de situation de l'Eco-quartier**

Trois acheteurs se sont positionnés pour les terrains 2-3-4 de l'écoquartier dans le but de construire des maisons individuelles et passives. Un promoteur immobilier s'est montré intéressé pour le terrain 1 afin d'y faire construire une maison témoin.

Concernant le collectif situé à l'arrière, Alsace Habitat a obtenu l'aval du département du Bas-Rhin pour le projet et le financement. La région Grand Est doit se prononcer sur le subventionnement début janvier 2021.

Un point de règlement de lotissement est à étudier pour faciliter l'implantation des bâtiments conformément au PLU.

Difficulté par rapport au règlement d'écoquartier, le terrain 3 l'entrée étroite, le règlement demande que la maison soit à une certaine distance, avec une place de parking et ne recule pas sur le terrain. Possibilité d'aller jusqu'à 18m50 jusqu'au bout mais pas avec la maison qui doit s'arrêter à 13m50.

Il est nécessaire d'avoir plus de recul pour répondre à l'ensemble des contraintes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le règlement

CONSIDÉRANT les propositions des acheteurs

AUTORISE Monsieur le Maire à élaborer la modification du règlement sans remettre en cause le fondement de l'écoquartier

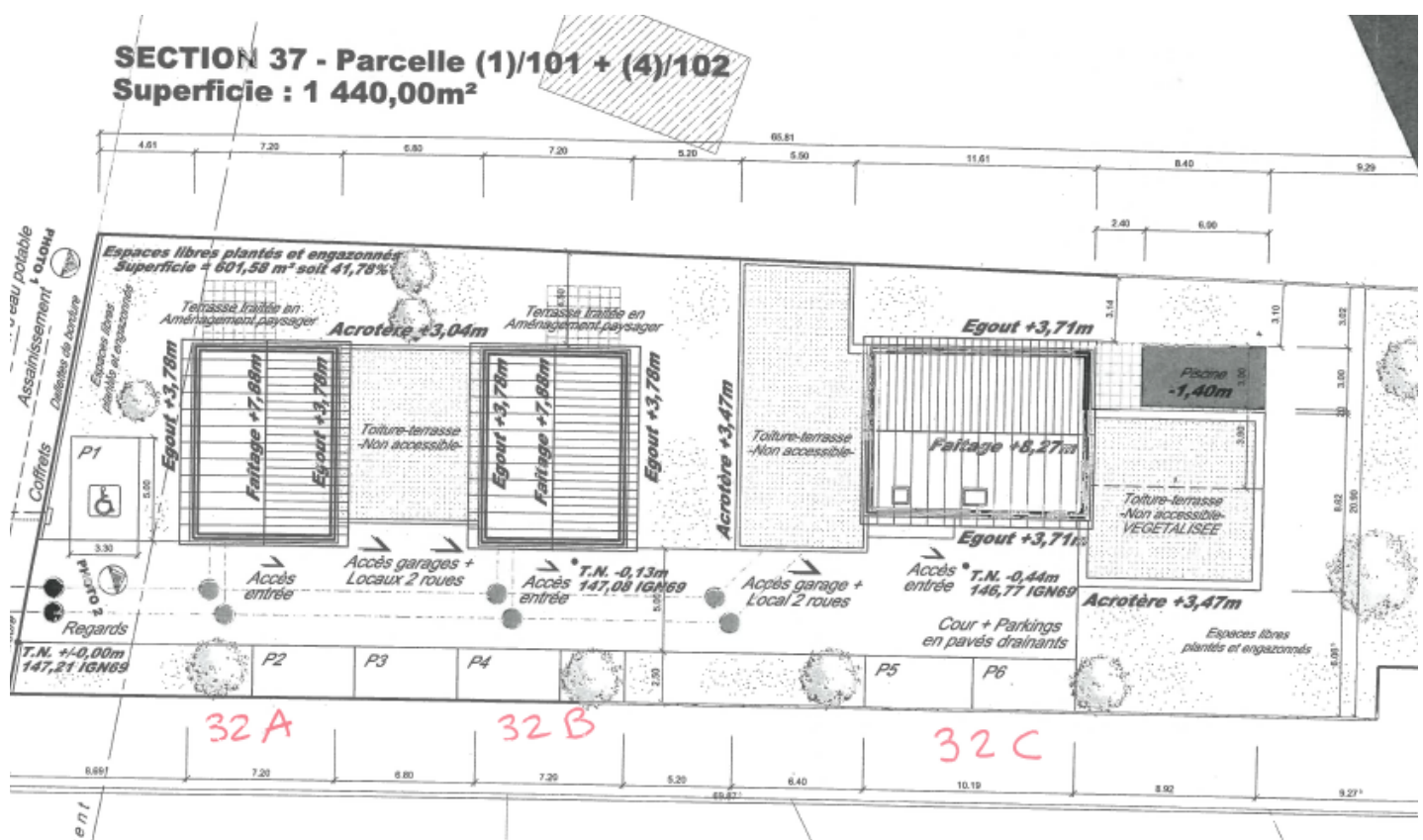
- **Numérotation rue des vignes**

Dans le cadre de la construction de plusieurs maisons bi-famille au 32 rue des vignes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la proposition de numérotation suivante, pour éviter toutes confusions entre les différents logements.

32A pour la maison en première ligne

32B pour la maison en deuxième ligne

32C pour la maison en troisième ligne



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE la numération pour les maisons bi-famille du 32 rue des vignes comme suit
 32A pour la maison en première ligne
 32B pour la maison en deuxième ligne
 32C pour la maison en troisième ligne
AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

- **Travaux d'assainissement impasse des 7 fontaines**

Le point sera détaillé en séance par Monsieur le Maire
 Un problème se pose dû à la voie ferrée, il ne faut pas rentrer dans le cône de la voie ferrée.
 Une solution a été trouvée, il s'agit de faire le branchement dans un avaloir sur la voie
 impasse des 7 fontaines mais l'avaloir n'est pas sur le domaine public. Le président du
 SICTEU a décidé de rester sur le domaine public.
 Le carrefour aurait dû être fermé pendant 2 semaines, une autre solution est envisagée en
 descendant plus bas avec une circulation alternée et de garder une fluidité.
 Les travaux seront faits la journée et les tranchées seront fermés pour permettre aux
 habitants de l'impasse de rentrer chez eux.
 Le dossier est à l'étude à la SNCF, pour obtenir l'aval de ces derniers, pour qu'ils valident le
 fait qu'on soit en dehors du cône.

- **DIA**

POINT 5 PROJETS ET TRAVAUX

- **Validation du plan de financement pour le projet d'installation d'un espace sportif et d'un terrain en surface de jeu synthétique**

Les premières réunions de travail avec la maîtrise d'œuvre désignée pour ce projet ont permis d'aboutir à un avant-projet sommaire intégrant le terrain de football en revêtement synthétique, une piste d'athlétisme, et une aire de lancer de poids. Le coût total des travaux a été estimé à 828.762,50€ :



COMPLEXE SPORTIF
ESTIMATION DES TRAVAUX

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL	
TERRAIN DE FOOTBALL EN REVETEMENT SYNTHETIQUE	719 332,50 €
PISTE D'ATHLETISME	53 892,50 €
AIRE DE LANCER DE POIDS	55 537,50 €
TOTAL HT	828 762,50 €
TVA 20,00%	165 752,50 €
TOTAL TTC	994 515,00 €

S'agissant du financement de ce projet, une demande est d'ores et déjà en cours d'instruction auprès du Département au titre du fonds de solidarité communale. En outre, il est proposé de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en 2021, au titre du dispositif de catégorie II b), « Développement socioculturel », pour lequel un financement entre 20% et 30% de l'opération peut être espéré au regard des programmations DETR passées. Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement de cette opération, en y intégrant la demande de DETR.

VU la délibération 2020-94 du conseil municipal du 7 septembre 2020 approuvant les premiers grands projets du mandat et la sollicitation de financement auprès des partenaires institutionnels de la commune ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser le plan de financement pour le projet « installation d'un espace sportif et d'un terrain en surface de jeu synthétique » afin de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'enveloppe 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à contre 5 voix contre (M. KLIPFEL (avec une procuration) M. MATHES, M. RENCKERT (avec une procuration)) et 17 voix pour.

APPROUVE le plan de financement de l'opération « installation d'un espace sportif et d'un terrain en surface de jeu synthétique » comme suit :

	Montant (en € HT)	Taux de participation
Opération		
Installation d'un espace sportif et d'un terrain en surface de jeu synthétique	828 762,50	
Financement		
Autofinancement		
Emprunt	465 133,75	56,12%
Subventions		
DETR (participation estimée à 30%)	248 628,75	30,00%
Département (fonds de solidarité communale plafond 100K€)	100 000,00	12,07%
Fédération Française de Football	15 000,00	1,81%

- Validation du plan de financement pour le projet d'éclairage public

Dans le cadre de l'opération de renouvellement de l'éclairage public de la commune, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a estimé le coût des travaux à 343.717,50€. Les secteurs concernés sont les rues des Echevins, des Barons de Fleckenstein, du Frohnacker, du Dr Deutsch mais également l'éclairage du stade de football. L'objectif est une économie

d'énergie estimée à 12.612 W, soit une économie financière estimée à environ 7.000€ par an.

S'agissant du financement de ce projet, une demande est d'ores et déjà en cours d'instruction auprès du Département au titre du fonds de solidarité communale. En outre, il est proposé de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en 2021, au titre des grandes priorités thématiques, « transition énergétique », pour lequel un financement entre 30% et 40% de l'opération peut être espéré au regard des programmations DSIL passées. Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement de cette opération, en y intégrant la demande de DSIL.

VU la délibération 2020-94 du conseil municipal du 7 septembre 2020 approuvant les premiers grands projets du mandat et la sollicitation de financement auprès des partenaires institutionnels de la commune ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser le plan de financement pour le projet « Renouvellement de l'éclairage public » afin de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'enveloppe 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement de l'opération « Renouvellement de l'éclairage public » comme suit :

	Montant HT	Taux de participation
Opération		
Renouvellement éclairage public à LED	343 717,50	
Financement		
Autofinancement	144 361,35	42,00%
Emprunt		
Subventions		
DSIL (participation estimée à 40%)	137 487,00	40,00%
Département (fonds de solidarité communale taux 18%)	61 869,15	18,00%

- **Point sur les projets de voirie du Département du Bas-Rhin**

Monsieur le Maire explique qu'en 2021 le département du Bas-Rhin a prévu de refaire la bande de roulement de la rue de Seltz, mais un passage caméra du SICTEU sera effectué avant la fermeture de la rue. Il nous est demandé de prévenir les riverains notamment dans l'hypothèse où des travaux sont envisagés dans la rue.

Le garde-corps rue du Dr Deutsch sera entièrement refait.

L'éclairage sous le pont de Hohwiller vers Soultz-sous-Forêts ne pourra pas être exécuté par le département mais la commune aura l'autorisation de l'effectuer elle-même.

- Fixation de la limitation de vitesse entre Soultz-sous-Forêts et Hohwiller

Dans le cadre du programme de voirie du département du Bas-Rhin, il est demandé au conseil municipal d'adopter une délibération de principe sur la limitation de vitesse pour le tronçon entre Soultz-sous-Forêts et Hohwiller. Aujourd'hui la limitation est à 80 kilomètres/heure.

Monsieur le Maire propose de le limiter à 70 kilomètres/heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE sur le principe, de limiter la vitesse à 70 kilomètres/heure sur le tronçon entre Soultz-sous-Forêts et Hohwiller

AUOTIRSE le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

- Zone espace sans tabac

La délibération 2019-131 du 04/09/2019 valide la définition du périmètre d'application des espaces sans tabac en mentionnant, notamment, les abords des écoles. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir ce périmètre mais de le rendre plus marqué. Il est proposé d'apposer des panneaux plus visibles aux abords des écoles et de déplacer la poubelle publique de l'école élémentaire afin de ne pas créer de confusion étant donné qu'elle dispose d'un cendrier.

Les panneaux devront être achetés auprès de la ligue contre le cancer et respecter le visuel dédié à cette campagne de sensibilisation.

Il est également proposé au conseil municipal, de procéder à une « inauguration » des espaces sans tabac et une sensibilisation des élèves lorsque la situation sanitaire le permettra.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE l'apposition des panneaux « espace sans tabac » plus visibles pour les abords des écoles

VALIDE la proposition d'inauguration des espaces sans tabac

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

POINT 6 RESSOURCES HUMAINES

- Intégration de certaines catégories d'agent dans le Rifseep

Point supprimé de l'ordre jour

- Chèques cadeaux en lieu et place du repas personnel-élus

Chaque année la collectivité offre un repas aux agents de la commune, aux élus et leurs conjoints en fin d'année. La crise sanitaire du Covid -19 empêchera la tenue de cet événement, qui était un moment de partage, de convivialité et de remerciement. Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qu'exceptionnellement cette année, le repas soit

remplacé par des chèques cadeaux à l'attention des agents pour un montant de 50 euros par agent. Ce dispositif permettra à chacun de pouvoir procéder à des achats dans certaines enseignes de la commune et plus largement du secteur de l'Outre-Forêt. Il s'agit également de remercier les agents qui ont dû faire face à cette crise sanitaire en gérant des situations nouvelles et en faisant preuve d'un engagement plus soutenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020

Considérant le caractère exceptionnel de la situation sanitaire

Considérant la liste des postes concernés en annexe

DÉCIDE d'octroyer des chèques cadeaux aux agents en lieu et place du repas personnel-élus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

POINT 7 DIVERS

- Arrêt de bus Hobwiller

Un arrêt de bus dans le sens Soultz-sous-Forêts-Hohwiller sera créer pour permettre une fluidité dans le transport scolaire. Le montant total est d'environ 5000 euros, le projet est donc d'un moindre coût pour une sécurisation et un gain de temps. Une communication plus globale sera faite pour l'ensemble des usagés.

- Prochaines réunions et manifestations

La commission illumination devra passer pour les particuliers et les vitrines, M. Acker propose que chacun le fasse individuellement et propose des notes. Cette année il n'y a pas de thème, les vitrines ont fait un thème libre.

La cérémonie des vœux du maire aura lieu le 29 janvier, si cela est possible mais uniquement si le moment de convivialité est envisageable.

La séance est levée à 23h12.